

par la Commission spéciale et visant le partage accompagné de l'union économique. L'Assemblée a chargé le Conseil de sécurité de donner suite à ce vœu, si les deux parties intéressées, les Arabes et les Juifs, ne parvenaient pas à s'entendre à ce sujet. Agir de l'extérieur semblerait envoyer un chien à la chasse à coups de bâton. Il ne saurait y avoir d'union économique sans entente entre les deux parties.

Il importe de préciser l'attitude du Canada à l'égard de cette question. Le plan de partage comportant l'union économique n'émane pas du gouvernement canadien; il a été proposé par la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine. L'automne dernier, quand on a examiné le rapport de la commission à Lake-Success, on a constaté que cet un projet de partage comportant l'union économique rallierait indépendamment de son mérite, une majorité suffisante à l'Assemblée générale. La délégation du Canada est intervenue à plusieurs reprises au cours de la discussion, en vue de rendre le projet aussi pratique et réaliste que possible. Elle s'est surtout efforcée d'obtenir que le vœu de l'Assemblée renfermât une disposition visant à mettre le projet en œuvre.

Le Canada était d'avis et il estime encore que l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas formuler de propositions à l'égard de la Palestine sans se demander s'il est possible de les faire accepter. Par le passé, parce que le Royaume-Uni avait bien voulu administrer le pays, le monde entier s'est vu épargner la nécessité de se préoccuper du problème palestinien. L'inhabileté où se voit la Puissance mandataire de continuer de porter ce fardeau, soulève encore la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies acceptera la responsabilité qu'abandonne le Royaume-Uni. Sinon, qui l'assumera?

Un Conseil de tutelle, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies? Une Commission spéciale, de même que les délégués à l'Assemblée générale, ont étudié et rejeté cette solution l'automne dernier. Les habitants de la Palestine, par suite de l'institution d'un régime unitaire à majorité arabe? La plupart des délégations ont été d'avis qu'un tel régime ne contribuerait pas à remplir les vœux, si souvent exprimés, faites aux habitants d'un foyer national en Palestine. La création d'Etats juif et arabe, à majorité juive et arabe respectivement, mais liés par une union économique et par des voies de communications libres?

La délégation du Canada s'est ralliée à cette dernière solution, l'acceptant comme la moins dangereuse de toutes celles qui avaient été soumises à un moment ou l'autre; comme la

moins injuste et la moins irréalisable, à l'égard d'un problème où la justice et le caractère pratique sont si difficiles à concilier, voire à découvrir.

Comme on le sait, les Etats-Unis ont modifié l'attitude qu'ils avaient prise, en novembre dernier, à l'égard de la question palestinienne. Pour des raisons qu'on a largement divulguées et que le Canada a étudiées le 24 mars au Conseil de sécurité, l'application immédiate du projet de partage n'est pas, évidemment, réalisable. Il est nécessaire d'examiner l'opportunité de certaines modifications. Le 19 mars, les Etats-Unis ont signalé au Conseil de sécurité que, si le projet de l'Assemblée n'était pas mis à exécution le 15 mai, les Nations Unies n'auraient aucune responsabilité d'ordre administratif en Palestine après l'expiration du mandat. Afin qu'une telle responsabilité puisse être assumée de façon définitive, les Etats-Unis ont proposé nettement, le 30 mars, la convocation d'une seconde session spéciale de l'Assemblée générale. Ce pays signalait qu'il allait proposer à l'Assemblée de créer une tutelle temporaire des Nations Unies, sans préjudice (je souligne les mots "sans préjudice") pour le règlement politique définitif en Palestine. Voilà qui, on l'espérait, servirait d'instrument approprié au moyen duquel l'Organisation des Nations Unies pourrait remplir ses obligations. Le Royaume-Uni a appuyé la proposition tendant à convoquer une session spéciale de l'Assemblée, de même que la motion des Etats-Unis demandant une trêve immédiate en Palestine. Le gouvernement canadien a également appuyé les deux propositions. En votant en faveur de la convocation d'une session spéciale, nous songions à l'avantage qu'il y aurait de permettre à l'Assemblée de songer, étant donné la tournure des événements, à élaborer d'autres projets au sujet de la Palestine, particulièrement s'il y a espoir de trouver ainsi de nouveaux moyens de médiation et de conciliation, puis de rétablir la paix.

Cette session spéciale est actuellement en cours à Lake-Success. On lui a proposé expressément de confier l'administration de la Palestine à la tutelle des Nations Unies. Un tel régime, à moins que les deux parties ne l'acceptent, pourrait cependant créer des difficultés d'exécution encore plus grandes que celles qu'offre le partage accompagné de l'union économique. Avant la réalisation de ce plan, il semble donc nécessaire de rallier l'appui d'une forte majorité des Nations Unies et surtout des membres de l'Organisation qui seront vraisemblablement appelés à y jouer un rôle de premier plan. Pour cette raison, le gouvernement canadien ne se prononcera à l'égard de ces propositions que lorsqu'il sera persuadé